



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 104624

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les cas de discrimination à l'égard de personnes handicapées rapportés par deux quotidiens nationaux le 30 août dernier. En effet, un groupe composé de sept personnes handicapées mentales, dont trois personnes trisomiques 21, ont été refoulées d'une discothèque près de Dinard. Quatre familles ont porté plainte. La sous-préfecture de Saint-Malo a réagi fermement et envisage une fermeture administrative de l'établissement pour trois mois. Cette affaire révèle que le rejet des personnes handicapées est malheureusement encore très marquant. Le regard que porte notre société sur ces personnes doit évoluer. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures de sensibilisation fortes le Gouvernement envisage de mener, pour enrayer ce regard négatif, en particulier pour les personnes atteintes de la trisomie 21.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104624

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9774